

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 03 MARS 2025**  
**Délibération n° DE\_2025\_009**

Le 03 mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et TURC Jack.

Absents excusés : SIMOND Bruno (pouvoir à DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

---

**OBJET : Convention de mise à disposition d'équipements avec l'USB Tennis**

Mme BRUN, 4<sup>e</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des équipements de tennis entre la commune de Bourdeaux et l'association USB Tennis.

La convention a été mise à jour à la demande de l'association. L'association est peu active du fait de l'absence de moniteurs pour donner des leçons de tennis.

Suivant cette mise à jour ;

La mise à disposition de l'association est restreinte à un seul court de tennis.

L'équipement est mis à disposition du Club, sans redevance.

En contrepartie, en cas de dissolution du Club, les actifs financiers seront transférés à la commune et seront fléchés pour le développement des activités sportives à Bourdeaux, associations sportives, infrastructures....

La convention est plus précise en ce qui concerne l'entretien et la maintenance de l'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée avec l'USB Tennis.

**DIT** que cette convention annule et remplace les précédentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
T. DIDIER

